

COMMUNE DE BEARD-GEOVREISSIAT

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE NANTUA

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – 2025-003

Séance du 24 MARS 2025 à 19h

Présents : Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET Martine, Mrs BEIGNIER Jean-Pierre, CORTINOVIS Damien, CHAMBARD Christian, DURAFOUR Vincent., Mmes GREMAUD Marie-Agnès, JUILLARD Béatrice, Mrs LESCHUITTA Pascal, MAURON Daniel, Mme PERRET Isabelle et Mr ZANARDI Didier.

Absente excusée : Mme TIMOTEO Katie.

Absente : Mme GUERINI Isabelle.

Monsieur Laurent COMTET, maire, préside la séance. Il constate que le quorum est atteint.
Secrétaire de séance : Monsieur Pascal LESCHUITTA.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

- Ajout : Projet d'enfouissement des réseaux électriques et télécom Route de Géovreissiat.
- Présentation du Budget Primitif 2025.
- Vote des subventions aux associations.
- Vote du Budget Primitif 2025.
- Vote des taux de fiscalité locale 2025.
- Informations diverses :
 - . PV du Conseil d'Ecole n° 2 du 18 février 2025.
 - . CR visite de courtoisie de Madame la Sénatrice Blatrix Contat le 14 mars 2025.

PROJET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELECOM ROUTE DE GEOVREISSIAT :

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du projet d'aménagement de modes doux Route de Géovreissiat, une estimation financière avait été sollicitée pour l'enfouissement des réseaux. Il communique le chiffrage reçu du SIEA le 21 mars dernier.

Trois secteurs en aérien ont été identifiés d'une longueur de 350m, 320m et 190m.

L'estimation financière pour l'électrification rurale s'élève à 800 000 €, dont 80 000 € à la charge de la commune, pour le génie civil Télécom à 150 000 €, dont 105 000 € à charge de la commune et concernant l'éclairage public, 12 points lumineux pour un reste à charge de 32 000 €.

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication. L'estimatif de 217 000 € à la charge de la commune est trop important compte tenu des investissements engagés dès cette année : modernisation de l'éclairage public pour le passage en led, aménagements route de Géovreissiat, rénovation du logement communal, voirie en enrobé En Clay et trottoirs en Belle Pièce. Madame BRISSET s'interroge pour un report en 2027 des travaux d'aménagements et d'enfouissement. Le Conseil s'interroge sur la nécessité d'enfouir les réseaux aériens sur les côtés opposés aux trottoirs à réaliser. Après débat, le Conseil Municipal souhaite un nouveau chiffrage pour la partie entre la rue de Béard et l'impasse au Pommier, avec déplacement à droite des EP identifiés sur ce secteur.

2025-2403-001 – PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – VOTE DES SUBVENTIONS ET DU BUDGET :

Monsieur le Maire présente la note de synthèse du budget primitif 2025 établi avec la reprise des résultats constatés à l'issue de la gestion 2024, les recettes prévisionnelles connues en début d'année, les projets prioritaires par la commission de travaux du 10 février 2025, les propositions de la commission de finances du 10 mars 2025 réajustées pour tenir compte des bases prévisionnelles de fiscalité notifiées le 14 mars 2025.

Ce projet permet de budgéter, dès 2025, le lancement des aménagements de cheminements mode doux Route de Géovreissiat pour une réalisation en 2026, la rénovation du logement locatif communal, la modernisation de l'éclairage public avec le passage en Full Led à l'automne 2025, et la poursuite de la rénovation de la voirie communale avec la réalisation en enrobé de l'Impasse en Clay, du Chemin de Bretonne pour l'accès au cimetière et à l'église, la réfection des trottoirs de Belle Pièce et Chemin de Senand et la réalisation d'un mur de soutènement route de Pire.

Le recours à l'emprunt pour financer les investissements est nécessaire cette année. Toutefois, le montant prévu au budget primitif ne tient pas compte des financements qui seraient attribués pour les aménagements Route de Géovreissiat ; il sera revu à la baisse après notification des aides. Un prêt relais de 1 à 2 ans devra être réalisé. La commission de finances n'a pas proposé d'augmenter les taux de fiscalité en 2025 et les bases notifiées permettent d'envisager un produit en progression de 4,17 % et une capacité nette d'autofinancement satisfaisante.

Les prévisions budgétaires s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement évoluent de + 4,56 % par rapport aux réalisations 2024, mais diminuent de 5,8 % par rapport au budget 2024. Les dépenses réelles s'élèvent à 677 468 € et le virement à la section d'investissement à 289 220 €.

Les Dépenses concernent principalement :

. L'achat de fournitures et équipements d'un montant prévisionnel de 6 500 € pour les travaux réalisés en régie par les services techniques (mise en place d'un cache conteneurs pour les bacs du cimetière, travaux au logement de l'école, éclairage de la façade de la mairie, réalisation de 2 placards muraux à l'école et prévision pour le remplacement du bardage au-dessus de l'entrée de la salle polyvalente).

. Les dépenses d'énergie, combustibles et carburant sont stables par rapport aux prévisions 2024 pour un montant global de 34 000 €.

. La prévision de 21 000 € pour l'achat de repas pour le restaurant scolaire progresse pour tenir compte de l'évolution des prix au 1^{er} septembre 2024 et de celle attendue pour la rentrée 2025.

. Les prestations de services sont prévues pour un montant de 5 000 € essentiellement pour le balayage des voiries (3 201 €) et en prévision de la reliure des registres de délibérations de 2018 à 2023 (1 200 €). Les frais de nettoyage des locaux de l'école sont estimés à 11 000 €.

. Les locations mobilières pour les copieurs de la mairie et de l'école, la téléphonie et le matériel pour les services techniques sont estimées à 8 000 €.

. Concernant l'entretien des bâtiments, les services interviennent régulièrement pour un maintien en bon état des structures. Près de 7 000 € sont inscrits au compte 615221.

. Les dépenses prévisionnelles pour l'entretien de la voirie et des réseaux s'élèvent à 20 000 €.

. Une prévision globale de 6 000 € est inscrite pour l'entretien du mobilier, du matériel technique et roulant des services techniques ainsi que 15 000 € pour le coût de maintenance des divers bâtiments, équipements, matériels et logiciels.

. Les charges d'assurances sont prévues pour 9 000 € pour la partie multirisque et à 15 000 € pour la protection statutaire. Contrats renouvelés au 1^{er} janvier 2025 pour une période de 6 ans avec des tarifs intéressants pour la multirisque avec la SMACL et pour 4 ans et un taux inférieur à 2024 pour l'assurance statutaire avec le CIGAC.

. La contribution au SDIS pour le CPI ni et l'allocation de vétéranisme sont stables et s'élèvent à 21 750 €. Celle au SIEA est prévue pour 43 000 € et tient compte de 4 trimestres en 2025 pour le coût énergie de l'éclairage public contre 3 en 2024 et de la participation de 5 428 €, sur 13 ans, pour l'annualité du prêt intracting pour la modernisation de l'éclairage public.

. Les engagements auprès de la commune de Montréal la Cluse (participation au fonctionnement du gymnase de collègue, au centre médico scolaire et aux frais de fonctionnement de la cabine de télé-médecine en 2024) sont budgétés pour 5 600 €.

. Les charges de personnel pour les 7 agents communaux (2 aux services administratifs, 2 aux services techniques et 3 aux services périscolaires) sont estimées à 275 000 € et tiennent compte de la progression de 3 points du taux de contribution employeur à la CNRACL, soit un taux de 34,65 % en 2025 représentant une augmentation de 9,48 % et une dépense supplémentaire estimée à 4 150 € cette année.

Cette augmentation, instituée d'urgence par Décret du Gouvernement n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, est prévue durant 4 ans, pour atteindre un taux de 43,65 % en 2028, contre 31,65 % en 2024.

. L'enveloppe budgétaire des indemnités des élus (maire et 3 adjoints) est prévue pour un montant de 52 500 €. L'état annuel est communiqué avant le vote du présent budget.

. La somme de 4 200 € est de nouveau inscrite pour l'admission en créance éteinte des loyers dus par la SAS JMS suite à sa liquidation judiciaire. Cette somme sera reprise sur la provision créée en 2023, suite au risque.

. La contribution au FPIC est prévue pour 16 000 €, malgré une baisse au cours des 3 dernières années. La contribution au FNGIR (fonds national de garantie individuelle de ressources) reste inchangée pour un montant annuel de 41 254 €.

. Les intérêts de remboursement de la dette s'élèvent à 3 400 €. Ils concernent le remboursement de l'emprunt réalisé en 2017 au taux de 1,10 % pour le refinancement des deux prêts contractés pour l'opération Cœur de Village et celui de 100 000 € réalisé en 2021 au taux de 0,60 % pour l'acquisition du local technique rue de Béard. L'annuité de la dette est de 108 011 € jusqu'en 2027, puis sera de 8 643 € jusqu'en 2033. L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2025 s'élève à 368 118 €. La prévision d'un emprunt est nécessaire en 2025 pour financer les investissements et équilibrer le budget. La réalisation pourra probablement attendre début 2026. Les négociations avec les organismes de prêts pourront être engagées au cours de l'année, en fonction de l'évolution du projet des aménagements route de Géoveissiat (marché de travaux et subventions). Une prévision de 1 000 € est inscrite au compte 66 en vue des frais de dossier en 2025.

. Les subventions de fonctionnement aux associations locales sont reconduites pour un montant global de 1 450 €, ainsi qu'une aide de 300 € à l'association Flovilo Racing Team pour les aménagements réalisés dans le four de Béard lors de la fête du pain et une subvention exceptionnelle de 6 205 € au Sou des Ecole pour le financement de la classe de mer pour les élèves de CM1/CM2 en avril 2025.

Recettes :

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues avec prudence pour un montant de 815 499 €, en diminution de -3,17 % par rapport au budget de 2024 et de -3,77 % par rapport aux réalisations. Le versement de 70 000 € de l'acompte du droit de fortagement des Carrières Blanc est prévu cette année.

Les ressources sont principalement constituées du produit de la fiscalité directe locale, de l'attribution de compensation de Haut-Bugey Agglomération, des dotations de l'Etat, des participations du Département, des locations et des redevances des usagers des services périscolaires.

. Fiscalité directe locale : Il convient toujours, depuis 2023, de voter un taux pour la taxe d'habitation des résidences secondaires ; le taux de référence pour la commune est de 8,23 %.

Monsieur le Maire rappelle la règle de liens entre les taux qui s'applique à la commune.

Les éléments nécessaires au vote des taux de fiscalité ont été notifiés, les bases prévisionnelles de foncier bâti 2025 évoluent de + 5,15 % par rapport à 2024 et permettent d'attendre un produit fiscal TFB de 382 123 € en progression de près de 19 000 € avec une reconduction des taux ; ce produit est toutefois réduit de - 77 181 € après application du coefficient correcteur. En effet, suite à la réforme de la taxe d'habitation, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales. La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année depuis 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020.

Le produit fiscal attendu en 2025 pour les 3 taxes communales est donc estimé à 311 071 € après effet du coefficient correcteur, soit une progression de 4 %. Compte tenu de cette évolution et des augmentations de taux votés en 2021, 2022 et 2023, il n'est pas proposé d'augmenter les taux de fiscalité pour 2025.

La compensation au titre de la réforme et perte sur la révision des bases de locaux professionnels et des exonérations de taxe foncière s'élève en 2025 à 19 140 €.

. La produit de taxe sur les pylônes électriques progresse de 5,2 % pour un montant de 22 644 €.

. L'attribution de compensation versée par Haut-Bugey Agglomération et fixée par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en 2020, s'élève à 262 142 €.

. La Dotation Globale de Fonctionnement n'est pas notifiée, son montant est estimé à 12 000 €, soit une baisse prévisionnelle 8,7 %. La DGF était de 73 272 € il y a moins de 10 ans.

. Le Fonds de Compensation de la TVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments, de la voirie et des réseaux, éligibles en 2024, est prévu pour 5 000 €.

. La commune ne perçoit plus de Dotation du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle depuis 2024.

. L'inscription budgétaire du Fonds Départemental de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les mutations à titre onéreux est limitée à 20 000 €, malgré une attribution de 33 683 € en 2024.

. L'attribution départementale au titre du 55^{ème} versement de la compensation financière Franco-Genevoise d'un montant de 35 716 €, pour 20 travailleurs frontaliers domiciliés à Béard-Géovreissiat, a été versée fin 2024. Une prévision de 25 000 € est inscrite au titre du 56^{ème} versement.

. La prévision pour les revenus des immeubles retrouve son niveau de 2023 et concerne les loyers du commerce pour 6 327 €, du Rucher pour 1 008 € et les locations de la salle polyvalente enregistrées à ce jour pour 5 240 €.

. Les redevances des services périscolaires sont estimées à 29 000 € sur la base des mêmes fréquentations qu'en 2024 pour le restaurant scolaire et la garderie.

Après affectation de l'excédent antérieur reporté de 142 489 € et un virement en investissement de la somme de 289 220 €, la section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 972 987,71 €.

. Section d'investissement :

- **Dépenses** : Les nouveaux crédits d'investissement proposés pour 2025 sont les suivants :

- Hors opérations :

. Remboursement du capital d'emprunt :	105 000 €
. Prévision pour indus de taxe d'aménagement :	1 000 €
. L'installation de 2 climatiseurs dans les bureaux de la mairie :	3 000 €
. L'achat de 2 ARI pour le CPI ni :	1 420 €
. L'installation de mobiliers urbains (5 corbeilles, 2 bancs, 1 support à vélos et 1 vitrine extérieure sur pieds) :	3 500 €.

- Opération 27 voirie et réseaux :

. Réfection Chemin de Bretonne (accès cimetière/église) :	7 000 €
. Réalisation d'un mur de soutènement Route de Pire :	25 551 €
. Réfection de chaussée en enrobé En Clay :	32 583 €
. Réfection des trottoirs en enrobé à Belle Pièce et Chemin de Senand :	10 765 €
. 1 renvoi d'eau supplémentaire chemin de Senand :	300 €.

- Opération 41 Informatique :

. Equipements ergonomiques en bureautique pour l'accueil :	500 €.
------------------------------------------------------------	--------

- Opération 49 Bâtiments scolaires :

. Extension extérieure de l'alarme évacuation :	1 000 €.
-------------------------------------------------	----------

- Opération 59 Local technique :

. Plateforme pour les conteneurs verre et textiles :	3 200 €
. Matériel et outillages techniques :	800 €.

- Opération 64 Modernisation de l'Eclairage Public :

. Part restant à la charge de la commune pour la modernisation de l'éclairage public et le passage en Full Led après la part finançable dans le cadre du dossier Intracting :	62 000 €.
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

- Opération 65 Mise en accessibilité de la salle polyvalente :
 - . Remplacement de l'appareil de cuisson et divers : 5 000 €.
- Opération 67 Local Technique Rue de Béard :
 - . Réalisation de 2 puits perdus pour le raccordement des eaux pluviales : 5 300 €.
- Opération 68 Plantation – peuplement de la forêt :
 - . Dégagements, traitement et 2^{ème} plantation scolaire : 1 400 €.

- Opération 70 Rénovation du logement locatif communal :

Pour faire suite à la décision d'engager les travaux de rénovation du logement communal, et après avoir obtenu tous les chiffrages, il est proposé de voter la somme de 47 000 € TTC pour ces travaux. Une recette de 8 000 € est inscrite pour un minimum de subventions attendues de Haut Bugey Agglomération et du Département dans le cadre de leur dispositif de soutien à la rénovation des logements locatifs communaux.

- Opération 71 Aménagement de cheminements modes doux route de Géovreissiat :

Suite à la présentation de l'étude de faisabilité de l'Agence 01, il est proposé de voter, dès cette année, le montant prévisionnel pour la réalisation de ces aménagements estimés à 993 000 € TTC pour la totalité des secteurs définis Route de Géovreissiat, depuis la Rue de Béard jusqu'à la mairie. Aucune subvention n'est inscrite en recettes. Une décision modificative sera proposée au cours de l'exercice pour ajuster le coût de cette opération suite à l'AVP et aux aides obtenues. Le dossier de consultation de la maîtrise d'œuvre est en cours de finalisation.

- **Recettes** :

Les recettes d'investissement enregistrent au compte 1068 l'affectation de 213 567,16 € destinés à couvrir le déficit d'investissement 2024 de 147 954,16 € et celui sur les restes à réaliser 2024 reportés pour 65 613 €, une prévision du FCTVA de 29 000 €, 1 000 € pour la taxe d'aménagement et 17 000 € pour la cession du terrain communal au Pallatée.

L'équilibre en investissement est réalisé par le virement de la section de fonctionnement de 289 220 € et la prévision d'un emprunt de 975 000 €. Ce montant d'emprunt sera réajusté à la baisse après la notification des subventions dont un montant de 490 000 € est envisageable, pouvant représenter 64 % du montant HT des travaux de la Route de Géovreissiat. Le recours à l'emprunt pourrait ainsi être limité à 480 000 €.

Ainsi, le projet de budget primitif présenté s'élève à 972 987,71 € en section de fonctionnement et en investissement, en tenant compte des reports antérieurs, à 1 593 844,16 €, soit un budget prévisionnel total de 2 566 831,87 €.

Ces prévisions permettent de maintenir une capacité d'autofinancement positive ; le niveau de l'épargne brute s'élèverait à 153 031 € et la capacité d'autofinancement nette, après remboursement de la dette, est estimée à 44 631,29 €. Le ratio prévisionnel 2025 de la capacité de désendettement est de 2,40, soit inférieur à 7.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2025 s'élève 368 118 € ; avec une population estimée à la même date à 1 085 habitants, l'encours de la dette par habitant est de 339 €, un ratio tout à fait correct et inférieur à la moyenne.

Avant d'examiner le projet détaillé présenté par Martine BRISSET, adjointe aux Finances, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir prendre connaissance des subventions sollicitées pour 2025.

Monsieur ZANARDI demande ce que pense le conseiller comptable public du projet de budget et de la capacité financière de la commune pour réaliser un emprunt si important. Monsieur COMTET précise que ce projet a été présenté au conseiller et que les indicateurs financiers de la commune permettent d'envisager le recours à l'emprunt.

Monsieur COMTET informe de la nouvelle contribution mise en place par la loi de finances 2025 : Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (« DILICO »). Constitué d'un prélèvement d'un milliard d'euros au lieu de trois dans la première version du texte, il concernera néanmoins davantage de collectivités, y compris de plus petite taille.

Le prélèvement d'un milliard d'euros sera réparti de la manière suivante en 2025 :

- 250 millions d'euros sur les communes (plus de 2 000 communes seront prélevées).
- 250 millions d'euros sur les EPCI
- 220 millions d'euros sur les départements
- 280 millions d'euros sur les régions.

Monsieur COMTET indique que Béard-Géovreissiat ne sera pas concernée en 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des propositions budgétaires 2025 présentées par Monsieur le Maire et détaillées par Madame BRISSET et décide, de voter un produit fiscal attendu de 388 252 €, avant effet du coefficient correcteur, correspondant à une reconduction des taux de fiscalité directe 2024.

Il a voté les subventions suivantes pour un total de 7 955 € :

. Amicale des Sapeurs-Pompiers de Béard-Géovreissiat – reconduction :	150 €
. Sou des Ecoles de Béard-Géovreissiat – reconduction :	500 €
+ subvention exceptionnelle pour la classe de mer 2025 :	6 205 €
. Société de Chasse de Béard-Géovreissiat – reconduction :	300 €
. Comité des Fêtes - poursuite des activités :	300 €
. La Gaule Romaine - reconduction, sous réserve de réception de la demande :	100 €
. Solidarité Haut-Bugey – reconduction	100 €
. Flovilo Racing Team - Fête du pain en février 2025 :	300 €.

Le Conseil Municipal a pris acte de la nécessité d'un emprunt pour financer les investissements 2025 et a voté à l'unanimité un montant prévisionnel de 975 000 € qui devra être revu à la baisse après notification des subventions attendues pour les aménagements route de Géovreissiat.

Il a voté à l'unanimité le budget primitif 2025, équilibré à 972 987,71 € en section de fonctionnement et à 1 593 844,16 € en section d'investissement.

2025-2403-002 – VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2025 :

Monsieur le Maire présente l'état de fiscalité, en précisant que les bases prévisionnelles de foncier bâti 2025 évoluent de + 5,15 % par rapport à 2024. Elles permettent d'attendre un produit fiscal TFB de 382 123 € en progression de près de 19 000 € avec une reconduction des taux ; ce produit est toutefois réduit de – 77 181 € après application du coefficient correcteur. Monsieur le Maire rappelle qu'il convient toujours, depuis 2023, de voter un taux pour la taxe d'habitation des résidences secondaires.

Au vu de cette évolution et du produit fiscal attendu estimé à 311 071 €, le Conseil Municipal a décidé de reconduire les taux de fiscalité 2024 et a voté les taux suivants pour 2025 :

. Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :	27,65 %
. Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties :	41,68 %
. Taxe d'Habitation :	8,23 %.

INFORMATIONS DIVERSES :

. **PV du Conseil d'Ecole n° 2 du 18 février 2025 :** Monsieur CORTINOVIS indique que la mairie a récemment reçu le PV. Il rappelle les différents points communiqués lors du conseil municipal du 24 février dernier et complète avec les éléments suivants :

. Questionnaire diagnostic Unicef – Ecole amie des droits des enfants : a été réalisé (CP-CE-CM) et envoyé à l'UNICEF pour analyse.

. Un budget sera à prévoir pour le renouvellement des PC des enseignants. L'ondeur est hors service. Un chiffrage est en cours avec la mairie.

. Gamm Vert Arbent a fait don de 10 carrés potagers à l'école ; le terreau sera acheté auprès de cette enseigne par les services techniques communaux chargés de les installer derrière l'école. Ils installeront également la cuve de 1 000 l donnée par le Rucher pour récupérer l'eau de pluie.

. **Visite de Madame la Sénatrice Blatrix Contat le 14 mars 2025 :** Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux présents lors de cette rencontre qui a été très courtoise. Il indique que Madame BLATRIX est très abordable et à l'écoute. Différents sujets ont été abordés, notamment la proposition de modification du ZAN.

Divers :

- Monsieur MAURON demande si le parking du village a été sali ou détérioré par le passage d'engins, alors qu'il était fermé et les travaux non réceptionnés. Monsieur COMTET indique que l'entreprise et le propriétaire des travaux ont été prévenus et qu'il leur a été demandé de nettoyer la terre laissée rue du lavoir, côté four.
- Le conseil est unanime pour dire que le parking est bien réussi. Monsieur CHAMBARD ajoute également que le cache conteneurs a très bien été réalisé par les services techniques communaux.
- Les conseillers ont constaté la mise en place du balisage des itinéraires de randonnée pédestre. HBA aurait pu en amont informer la commune afin que les poteaux soient placés correctement, notamment celui installé Chemin de Bretonne.
- Les élus s'inquiètent de l'état de la chaussée déformée de la voie communale Route de Pire jusqu'à la Tour. Celle-ci n'a toujours pas été reprise. Monsieur COMTET se rapproche de la commune d'Izernore en vue d'une relance auprès de Haut-Bugey Agglomération.
- Un trou important s'est formé sur le rampant du ralentisseur sortie Nord, Rue de Béard. A surveiller et voir ce qui peut être réalisé.
- Monsieur COMTET informe de l'avancement des travaux de rénovation du logement communal et de l'ouverture de la cuisine sur le séjour, comme souhaité par le Conseil lors de la dernière réunion.

Prochain Conseil Municipal : Prévu lundi 28 avril, reporté au lundi 19 mai 2025 à 19h.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h40.

La Secrétaire de Séance,



Pascal LESCHUITTA



Le Maire,
Laurent COMTET

ARRETÉ le 19 mai 2025.